

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 20 avril 2015

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 1

ARRÊTÉ
portant abrogation d'un texte.

Du 7 janvier 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

ARRÊTÉ portant abrogation d'un texte.

Du 7 janvier 2014

NOR D E F P 1 4 5 2 6 2 3 A

Texte abrogé :

Arrêté du 9 février 2012 (BOC N° 13 du 16 mars 2012, texte 9 ; BOEM 110.6.2.5).

Référence de publication : BOC n° 17 du 20 avril 2015, texte 1.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire IV. Le personnel militaire,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 9 février 2012 portant création et fixant les attributions, la composition et l'organisation du comité directeur de la réserve militaire et du secrétariat permanent de la réserve militaire est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre de la défense,

Jean-Yves LE DRIAN.